

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00479
Numéro SIREN : 414 986 349
Nom ou dénomination : 2M

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt 4795

Greffe du tribunal de commerce du Mans



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/4795

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Révocation de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 2M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 414 986 349

N° gestion : 1997 B 00479



2M
Société par actions simplifiée au capital de 2 506 126 euros
Siège social : La Gaudinière , 72300 AUVERS LE HAMON
414 986 349 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2020

Le 27 mai 2020, à 10 heures,

Les associés de la société 2M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence via Microsoft TEAMS, sur convocation du Président en date du 11 mai 2020 et du 19 mai 2020 pour un ordre du jour complémentaire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yves MUNOZ**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Annick MUNOZ est désignée comme secrétaire.

Monsieur Arthur FONTAINE, représentant la société **B&A COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT**, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, est présent.

Le Président de l'Assemblée constate oralement qu'il possède par-devers lui les documents suivants :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessous ont été remis aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée, à savoir :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- les pouvoirs le cas échéant.


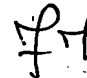
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Révocation de la Directrice Générale pour motifs graves,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte tout d'abord du licenciement pour faute grave de Madame Joëlle GEROME, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 mai 2020, décide, par conséquent, de procéder à la révocation du mandat de Directrice Générale de cette dernière, demeurant 8 Impasse de Touraine 49140 SEICHES SUR LE LOIR, pour motifs graves et ce à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article 16 des statuts, décide d'agréer la cession par Madame Joëlle GEROME au profit de Madame Annick MUNOZ des cent vingt-cinq actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 7 788,00 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

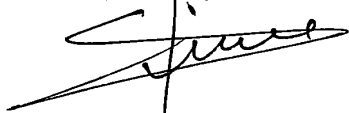
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés ayant donné leurs pouvoirs.


Le Président,
Monsieur Yves MUNOZ



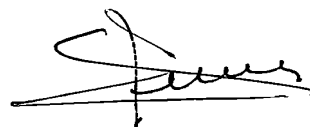
Madame Hélène MUNOZ



La secrétaire,
Madame Annick MUNOZ



Monsieur Antoine MUNOZ



Madame Joëlle GEROME